

Nice, le 2 juin 1923

Monsieur l'Adjoint,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des mesures qui ont été prises pour assurer la mise à exécution du rapport en date du 19 avril 1923 auquel vous avez bien voulu donner votre approbation et qui concerne la remise à Monsieur Gastaud, propriétaire, de 4 pièces de la Bibliothèque.

1°.- Bibliothèque. La salle VIII, affectée au service des périodiques et du Catalogue de la Bibliothèque, vidée de ses collections et de ses rayonnages, a été, dès le 31 mai au matin (c'est à dire un jour avant le 1er juin, date fixée), remise en pleine jouissance à Monsieur Gastaud, auquel a été donnée la clef de la porte de cette chambre ouvrant sur le palier de l'escalier (porte condamnée jusqu'ici).

Les collections ont été traitées selon le dispositif indiqué dans le rapport du 19 avril.

Toutes les boiseries (rayonnages) devant être utilisées à la nouvelle Bibliothèque de la Villa Hambourg, ont été portées et disposées en ordre momentanément dans une salle du dépôt de la vieille ville.

2°.- Archives. - A la date du 15 mai prévue au paragraphe II du rapport de Mr. Baudoin sur le transfert des Archives (Annexe du rapport précité du 19 avril) toutes les Archives étaient prêtes à être transportées dans le nouveau local du Musée Masséna. Mais les

travaux d'aménagement du dit local - pour lesquels M. le Maire a bien voulu, grâce à votre si active intervention, accorder un crédit exceptionnel de 3.0 00 francs - exigeant un temps beaucoup plus long que celui escompté, les salles nécessaires n'ont pu nous être livrées par les services techniques à la date voulue. Un accord amiable et verbal intervenu entre Mr. Gastaud et le Conservateur des Archives permettra heureusement de laisser pendant le laps de temps indispensable les collections d'Archives dans les locaux actuels. Le transfert en sera effectué sitôt que les salles de l'immeuble du Musée Masséna seront tout à fait prêtes.

Je me permets, Monsieur l'Adjoint, d'attirer ici votre attention sur la courtoisie que Mr. Gastaud a mise à bien vouloir nous consentir, malgré les accords fermes précédemment intervenus, un nouveau délai pour trois des pièces à lui livrer au 1er juin. Il a d'ailleurs manifesté sa satisfaction de pouvoir prendre, à la date désirée, jouissance de la plus grande des pièces dont il avait le plus urgent besoin.

Veillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de mes sentiments respectueux et très dévoués.

Le Conservateur de la Bibliothèque
et des Archives Municipales:

Joseph Leurat

Nice, le 2 Juin 1923

Monsieur l'Adjoint,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des mesures qui ont été prises pour assurer la mise à exécution du rapport en date du 19 Avril 1923 auquel vous avez bien voulu donner votre approbation et qui concerne la remise à Monsieur Gastaud, propriétaire, de 4 pièces de la Bibliothèque.

1^o. - Bibliothèque. - La salle VIII, affectée au service des périodiques et du catalogue de la Bibliothèque, vidée de ses collections et de ses rayonnages, a été, dès le 21 Mai au matin (c'est à dire un jour avant le 1er Juin, date fixée) remise en pleine jouissance à Monsieur Gastaud, auquel a été donnée la clef de la porte de cette chambre ouvrant sur le palier de l'escalier (porte condamnée jusqu'ici).

Les collections ont été traitées selon le dispositif indiqué dans le rapport du 19 Avril.

Toutes les boiseries (rayonnages) devant être utilisées à la nouvelle Bibliothèque de la Villa Rambourg, ont été portées et disposées en ordre momentanément dans une salle du dépôt de la vieille ville.

2^o. - Archives. - A la date du 15 Mai, prévue au paragraphe 2^o du rapport de Mr. Baudoin sur le transfert des Archives (annexe du rapport précité du 19 Avril) toutes les Archives étaient prêtes à être transportées dans le nouveau local du Musée Masséna, mais les travaux d'aménagement du dit local - pour lesquels Mr. le Maire a bien voulu

2

grâce à votre si active intervention, accorder un crédit exceptionnel de 3.000 frs. - exigeant un temps beaucoup plus long que celui escompté, les salles nécessaires n'ont pu nous être livrées par les Service techniques à la date voulu. Un accord amiable et verbal intervenu entre Mr. Gastaud et le Conservateur des Archives permettra heureusement de laisser pendant le laps de temps indispensable les collections d'Archives dans les locaux actuels. Le transfert en sera effectué sitôt que les salles de l'immeuble du Musée Masséna seront tout à fait prêtes.

Je me permets, Monsieur l'Adjoint, d'attirer ici votre attention sur la courtoisie que Mr. Gastaud a mise à bien vouloir nous consentir malgré les accords fermes précédemment intervenus, un nouveau délai pour trois des pièces à lui livrer au 1er Juin. Il a d'ailleurs manifesté sa satisfaction de pouvoir prendre, à la date désirée, jouissance de la plus grande des pièces dont il avait le plus urgent besoin.

Veillez agréer, Monsieur l'Adjoint, l'expression de mes sentiments respectueux et très dévoués.

Le Conservateur de la Bibliothèque
et des Archives Municipales